

## De l'Ilot Bréguet à l'Espace Truillot : des opportunités pour créer une trame verte dans le XI<sup>e</sup>



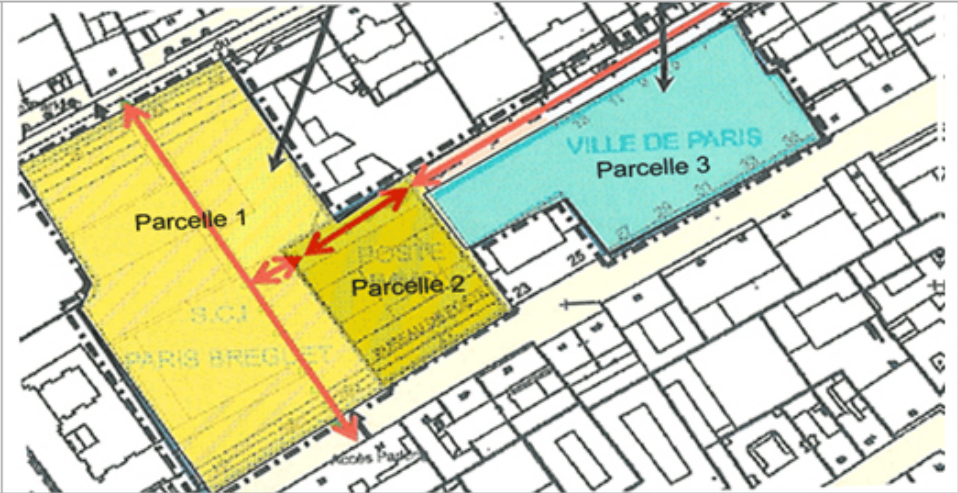
# Aménagement de l'îlot Bréguet, en lien avec celui de l'espace Truillot



Plans des sites:

Espace TRUILLOT

îlot BREGUET



## Aménagement de l'îlot Bréguet, en lien avec celui de l'espace Truillot

L'aménagement de l'îlot Bréguet, notamment de la parcelle maîtrisée par la Ville de Paris (parcelle 3), peut avoir un impact majeur de revalorisation du quartier s'il est bien pensé, **en cohérence avec des équipements existants ou futurs**.

Pour cette raison, l'ASQP préconise d'abord que l'aménagement de l'îlot Bréguet, et celui prochain de l'Espace Truillot à proximité, soit envisagé dans le cadre d'une **concertation réunissant les 2 Comités de suivi existants**.

Réunissant des riverains soucieux d'apporter leur expertise d'usage, l'ASQP souhaite apporter sa contribution pour une réflexion globale sur ces aménagements. L'Association se rapprochera d'autres partenaires résidant ou travaillant dans le quartier afin de recueillir leurs avis (acteurs associatifs, publics et économiques).

**La conception globale** de ces aménagements devrait apporter des réponses aux nuisances engendrées par la présence de la mono-activité de textile de gros, tout en préservant la mixité des populations :

- « apaiser » le quartier en y facilitant les circulations douces reliant les deux espaces ;
- Par l'attractivité du quartier, créer des conditions favorables à une rediversification économique.

### Apaiser le quartier :

- Il s'agit d'abord de faciliter et sécuriser les circulations piétonnes des populations les plus fragiles : personnes âgées et enfants, handicapés. La présence de plusieurs écoles maternelles et primaires dans le quartier doit être une incitation supplémentaire à un travail spécifique de la part de la Direction de la Voirie et des Déplacements.
- Une continuité de circulation piétonne, une « trame verte », doit être envisagée entre les 2 espaces à aménager, Bréguet et Truillot (via la rue Moufle notamment). La trame inclura les voies publiques (ou ouvertes au public) prévues au cœur de l'îlot Bréguet, reliant les parcelles 3 et 1. Elle pourrait être prolongée vers le Square Gardette (passages le long de l'église St Ambroise). Ce cheminement piéton devrait être visibilisé par un traitement homogène spécifique (sol, mobilier, accompagnement végétal).
- Des Jardins partagés peuvent être envisagés sur chacun des 2 espaces à aménager, dans l'esprit de cette trame verte, pour favoriser le lien social et redonner aux riverains une maîtrise sur leur environnement.
- Au cœur même de l'îlot Bréguet : la réflexion sur l'aménagement de la future voie publique Villa Marcès doit être menée conjointement avec celle sur la parcelle 3. La chaussée devrait faire partie du jardin envisagé. Elle pourrait même faire l'objet d'un projet paysager.
- Le trottoir de la rue Bréguet : doit être élargi sur toute sa longueur (depuis la rue Popincourt). Toute reconstruction devrait se faire en suivant l'alignement actuellement le plus en retrait. Le stationnement serait interdit sur toute la longueur, ainsi que les livraisons.

### Créer des conditions favorables à une rediversification économique

Le renouvellement du quartier Popincourt et sa liaison harmonieuse avec d'autres quartiers pourrait y faire revenir les promeneurs et faciliter ainsi l'implantation d'activités de proximité et de loisirs.

**Proposition A : jardin traversant**

- > **jardin public 1230 m<sup>2</sup>**
- > **crèche 66 berceaux**
- > **3 salles de sport**
- > **45 à 55 logements sociaux**



**Proposition B : jardin cadré**

- > **jardin public 950 m<sup>2</sup>**
- > **crèche 66 berceaux**
- > **3 salles de sport**
- > **55 à 65 logements sociaux**



**Proposition C : jardin intérieur**

- > **jardin public 1300 m<sup>2</sup>**
- > **crèche 66 berceaux**
- > **1 gymnase + 1 salle de sport**
- > **40 à 50 logements sociaux**



Source : Atelier Xavier Lauzeral, pour le Comité de suivi local du 30 avril 2009

### Les 3 propositions d'aménagement de la Parcelle 3 (Ilot Bréguet)

La Mairie du XI<sup>ème</sup> a fait procéder à des études pour l'aménagement de la Parcelle 3, dont elle est devenue propriétaire en Janvier 2010. Sur les 5 scénarios d'abord établis, elle a retenu 3 propositions : A, B, et C.

Deux propositions nous paraissent plus ouvertes à des améliorations : la version B (jardin donnant sur la rue Bréguet) et la version C (jardin intérieur à la Villa Marcès).

#### Réflexions et suggestions de l'ASQP sur les propositions B et C.

	Avantages de la proposition	Inconvénients de la proposition	Propositions de l'ASQP
<b>B</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elle prévoit un <u>jardin donnant sur la rue Bréguet</u>, apportant une « respiration » et de la verdure aussi pour les riverains de cette rue.</li> <li>- Ce jardin semble être plus largement <u>en pleine terre</u>, autorisant la plantation de grands arbres. Ceux-ci pourraient être des arbres à feuillage abondant et débordant sur la rue, avec effet d'appel (des tilleuls par ex, agréables pour leur parfum en été).</li> <li>- Elle prévoit <u>plus de logements sociaux</u>.</li> <li>- Elle prévoit <u>plus de salles de sport</u>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Son jardin est le plus petit des 3 propositions (950 m2)</li> <li>- La crèche est prévue sous des logements</li> <li>- Elle laisse passer les bruits de la rue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'emplacement de la crèche pourrait être réenvisagé, par exemple décalé vers la Villa Marcès ; son jardin serait plus vers le centre aussi, lié au Jardin public ; ou alors vers la rue Bréguet, pour permettre une entrée par la rue.</li> <li>- Les logements pourraient être construits plus vers le centre de la Villa Marcès, en R+4, pour garder sensiblement le nombre de logements, et réduire l'ombre portée sur une partie du jardin</li> <li>- Le passage piéton prévu pour l'entrée dans le bâtiment des salles de sport pourrait être intégré au jardin public. Cela permettrait d'élargir le passage donnant vers la crèche.</li> </ul>
<b>C</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace intérieur y est préservé, rappelant les 2 cours prévues sur la parcelle 1 et d'autres espaces intérieurs du quartier.</li> <li>- Le jardin y est le plus grand : 1300 m2</li> <li>- Elle permet la création d'un gymnase.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Son jardin est plus longtemps à l'ombre dans la journée (le matin, le soleil bute sur le bâtiment reconstruit).</li> <li>- La surface en pleine terre de ce jardin semble moins grande, n'autorisant pas la plantation de grands arbres.</li> <li>- C'est la proposition qui prévoit le moins de logements sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entrée par la rue Bréguet pourrait être élargie, avec un effet de porche (rappelant celui de la Villa Marcès).</li> <li>- Le bâtiment reconstruit doit être reculé sur l'alignement ancien.</li> </ul>

## **L'ASQP propose :**

Que la Mairie réunisse ensemble, régulièrement, les 2 Comités de suivi, Bréguet et Truillot.

### Pour réfléchir ensemble à :

Créer une trame verte qui relie les 2 espaces à aménager entre eux et avec d'autres espaces verts.  
Y inclure les Jardins partagés.

Faciliter et sécuriser les circulations douces, en particulier pour les piétons.  
Elargir notamment le trottoir de la rue Bréguet et repenser la distribution des stationnements.

Favoriser la diversité des activités : culturelles, économiques, sportives, associatives,....

## **Partagez vos idées ! Adhérez à l'ASQP !**

